

MAITRE D'OUVRAGE
DIR OUEST L'Armorique 10 rue Maurice Fabre CS 63108 35 031 RENNES Cedex

LA SEGUINIÈRE - Construction d'un garage

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P)

Dossier DCE

Maître d'Ouvrage	DIR OUEST L'Armorique	10 rue Maurice Fabre CS 63108 35 031 RENNES Cedex	Tél : 02 41 81 68 63
Maître d'Oeuvre	IPH INGENIERIE	3 square du Chêne Germain 35510 CESSON SEVIGNE	Tél : 02 99 12 16 16
Bureau de Contrôle	APAVE	ZAC de l'Hoirie Boulevard Charles Lacretelle CS 27189 49071 BEAUCOUZE	Tél : 02 41 36 78 00
Coordinateur SPS	SOCOTEC	7 rue Bouché Thomas 49 000 ANGERS	Tél : 02 41 68 60 92

Date d'édition : 16 septembre 2025

Sommaire

3 PORTES SECTIONNELLES -
FERMETURES 3

3.1 GENERALITES..... 3

3.1.1 RAPPEL DES PRINCIPALES REGLEMENTATIONS 3

3.1.2 SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE 3

3.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX 3

3.2.1 PORTES ISOLANTES 3

3.2.2 PORTES SECTIONNELLES 3

3.2.3 PORTE VELOS 4

3.2.4 D.O.E. (DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES) 4

3 PORTES SECTIONNELLES - FERMETURES

3.1 GENERALITES

3.1.1 RAPPEL DES PRINCIPALES REGLEMENTATIONS

Les travaux objet du présent lot seront exécutés conformément aux DTU et normes françaises en vigueur à la date du dépôt de permis de construire.

3.1.2 SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

L'entrepreneur du présent lot devra tenir compte dans son offre des dispositions en matière de sécurité et de protection de la santé applicables aux opérations de bâtiment et de génie civil, issues de la loi du 31 décembre 1993 et du décret du 26 décembre 1994 et des dispositions propres à l'opération.

Il devra :

- Respecter les règles définies dans le PGSCSPS du coordonnateur,
- Fournir un P.P.S.P.S. en deux exemplaires avant son intervention sur site,
- Remettre pour la fin de son intervention et au plus tard quinze jours avant la réception des travaux, le dossier d'interventions ultérieures en deux exemplaires.

3.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

L'entrepreneur du présent lot est prié de prendre connaissance des généralités communes à tous les corps d'état, figurant en tête du présent devis descriptif.

Le devis quantitatif de l'entreprise devra impérativement respecter l'ordre chronologique des articles du CCTP ci-après.

3.2.1 PORTES ISOLANTES

Bloc-porte métallique, ouvrant à l'anglaise, à 1 vantail, composé comme suit :

- Bâti dormant.
- Seuil en tôle pliée.
 - Vantail à âme isolante, parements tôle d'acier 15/10ème galvanisée, épaisseur 40 mm, et ferrage comprenant :
- paumelles,
- Poignée de tirage extérieure,
- joint périphérique à deux lèvres,
- Ferme porte.
- Coef Ud HM : 1,5 W/m².K
- **Ferme porte à glissière de chez DORMA ou équivalent.**
- Barre anti panique avec ouverture extérieure par la clé.

Finition galvanisé thermolaqué, RAL 9006.

Localisation :

Suivant plans de l'Architecte :

Garages :

Dimensions : 0.90 x 2.15 ht :

- 2 U.

3.2.2 PORTES SECTIONNELLES

Porte sectionnelle vitrée de type Element-R de chez LA TOULOUSAINNE ou similaire comprenant :

- Tablier - Dimension maximale : L 6000 mm x H 4500 mm
 - Panneau avec encadrement aluminium anti-pince doigt laqué blanc Ral 9006 intérieur et extérieur.

LA SEGUINIÈRE - Construction d'un garage

3 - PORTES SECTIONNELLES -
FERMETURES

- Vitrage polycarbonate alvéolaire ► 16 mm Couleur : Blanc (opale : transmission lumineuse 48%) ou Fumé (transmission lumineuse 35%)
- Simple et double Vitrage PMMA Choc 25 (Polyméthacrylate de méthyle : plexiglass®) Couleur : Transparent (transmission lumineuse 92%)
- Motorisations - Moteur industriel 230V.
- Résistance au vent - Norme NF EN 13241-1+ A1 Classe 4 : jusqu'à 5 m de large.
- RAL 9006.

Mode de fonctionnement :

- Fonctionnement par impulsion à la montée et pression maintenue à la descente : Ce fonctionnement correspond à l'ancien fonctionnement mixte de la norme française NFP 25362 ; il est apparenté au fonctionnement par impulsion dans la norme EN 13241+A2 en vigueur.

Sécurité :

- Les portes répondront aux règles de sécurité européennes et française en vigueur.

Localisation :**Suivant plans de l'Architecte :**

- **Garages.**

3.2.3 PORTE VELOS

Fourniture et pose de support vélo mural de chez **MAG EQUIP.com ou équivalent** et comprenant :

- 2 points de fixation.
- Tube section 50 X 35 et Dia. 16 mm.
- Entièrement zingué.
- Pour des pneus jusqu'à 70 mm.
- Ecart entre les arceaux 450 mm.
- Capacité 6 vélos.
- Garantie 2 ans.

Localisation :**Suivant plans de l'Architecte :**

- **Abri vélos.**

3.2.4 D.O.E. (DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES)

Au titre des D.O.E. à fournir pour la réception des ouvrages en 3 exemplaires (2 exemplaires papiers + 1 exemplaire informatique) :

- les plans d'exécution des ouvrages réellement exécutés.
- les avis techniques CSTB, les notices techniques des fabricants (compris sur l'entretien), références des vitrages. – référence des joints employés avec avis techniques (joints de pose et joints extérieurs).

Le dossier de DOE devra être remis au plus tard 15 jours après la réception du chantier, faute de quoi il sera automatiquement appliqué les pénalités de retard prévues pour le dépassement du délai de chantier.

=====